



DELIBERATION DU
CONSEIL MUNICIPAL
Mercredi 02 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 02 JUILLET 2025 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Anastasie régulièrement convoqué le 25 juin, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Gilles TIXADOR, Maire.

PRESENTS : MM TIXADOR – CHABAUD - FABRE – Mme HURLIN – M. HIBSCHELE – Mmes POULLET – BAECKER DE CORO - MM COULON - BECHARD – AUBIN –Mme –MENALDO KEBDANI - MM NEVEU – ALTIER

ABSENTS EXCUSES : Mmes FOURES - ARNAUD GIBOULET - SCHMITT – PANAFIEU –MM REBUFFAT - ALTIER

PROCURATIONS :
Mme FOURES à Mme HURLIN
Mme ARNAUD GIBOULET à Mme DE CORO
Mme SCHMITT à Mme BAECKER
Mme PANAFIEU) M. L.CHABAUD
M. REBUFFAT à MME MENALDO KEBDANI

Soit 18 votants

OBJET : Demande de subvention au conseil départemental pour l'aménagement d'une aire d'éveil sportif

Le conseil municipal

APRES avoir entendu l'exposé Monsieur le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales

CONSIDERANT le programme d'investissement prévu au budget 2025 et notamment les aménagements envisagés à l'espace Paul Maubon, destinés à favoriser les rencontres intergénérationnelles entre les jeunes enfants, les adolescents et les adultes, tout en favorisant la pratique d'activités dès le plus jeune âge ;
Après la pose d'un skate parc et d'un city stade, il est envisagé d'achever l'aménagement de cet espace par la pose de jeux d'enfants, d'une nouvelle table de ping-pong et de tables de pique-nique, sachant que ces aménagements vont permettre également au groupe scolaire d'organiser plus de sorties sur ce site, des tournois de pingpong pour les élémentaires, et des séances de psychomotricité pour les maternelles.

Après en, avoir délibéré

DECIDE à l'unanimité

ARTICLE 1 : de solliciter l'aide du conseil départemental du Gard pour l'aménagement d'une aire d'éveil sportif et de rencontre et d'approuver le plan de financement ci-joint.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, et an ci-dessus.

Le Maire,

Gilles TIXADOR

